



Le Service canadien de la faune (SCF) a un programme de rétablissement qui dicte les démarches à réaliser pour le rétablissement du caribou boréal en vertu de la Loi sur les espèces en péril (LEP). Depuis les 2 dernières années, ils ont publié série de documents sur le site Internet du registre des espèces en péril. Ils ont également publié le rapport sur le progrès relativement à la mise en œuvre programme de rétablissement (appelé rapport 5 ans) qui fait état des progrès dans lequel il est mentionné qu'ils ont remarqué que même s'il y a beaucoup d'activités entreprises par rapport au caribou boréal, la situation se dégrade dans la majorité des endroits où il a des caribous.

En février 2018, ils ont publié la version finale du plan d'action visant caribou forestier dans lequel ils décrivent les mesures qu'ils souhaitent mettre en place pour le rétablissement. Ces mesures sont axées autour de trois grands piliers, soit la protection, le partage des connaissances, et les mesures de rétablissement plus précisément. Actuellement, ils visent à mettre à jour le programme de rétablissement pour désigner l'habitat essentiel en Saskatchewan car ils n'avaient pas assez de données à l'origine.

Un premier rapport sur l'habitat essentiel non protégé (qui doit être réévalué tous les 180 jours) publié en avril 2018 établissait des constats. Le deuxième rapport a par la suite évalué les mesures prises pour l'habitat et ce qui a été mis en place pour combler les lacunes. Le troisième rapport sera publié en juin 2019 et il inclura, entres autres, les activités prises par les communautés et organisations autochtones.

Pour la protection de l'habitat essentiel, le rapport d'avril 2018 faisait l'état des lieux de la législation à travers le Canada et indiquait de quelle façon les différentes législations protègent l'habitat. Il a été noté que malgré le fait qu'il y ait beaucoup de lois qui peuvent protéger l'habitat, il y a encore certaines lacunes quant à la protection légale. La loi oblige le Canada à protéger l'habitat sur les terres fédérales et un arrêté a été décrété pour protection sur terres fédérales excluant terres de réserve. Sur ces dernières, le gouvernement fédéral a pris le chemin de la collaboration avec conseils de bande et gestionnaires locaux pour voir les meilleurs mécanismes pour gérer habitat sur le territoire des réserves. Sur le TBJ, il n'y a que de petites parcelles de terres fédérales (p. ex. aéroports, tours communication) et ce n'est pas un habitat convenable pour le caribou.

Le SCF vise également à mettre en place des forums de partage de connaissances. En juin 2019, ils ont lancé le Consortium national du savoir sur le caribou boréal. Une première réunion en comité restreint a eu lieu en juin avec des organisations nationales, et ils sont en train de mettre en place un processus pour identifier les meilleures façons de travailler avec les communautés locales pour partager l'information et identifier les lacunes et thèmes sur lesquels travailler pour être plus efficaces. Il y a également eu le North American Caribou Workshop qui s'est tenu à Ottawa en octobre 2018. Finalement, un groupe de travail fédéral-provincial sur les aspects socioéconomiques a été mis en place pour évaluer combien coûte le rétablissement de l'espèce. Ce groupe de travail est en train de regarder comment uniformiser le calcul de l'impact socioéconomique des mesures de rétablissement afin de faire du développement économique tout en protégeant l'espèce.

Finalement, ils sont en processus de négociation avec l'ensemble des juridictions au Canada, car en vertu de la LEP, on peut entrer en accord avec les provinces. Il y a déjà des ententes avec la Saskatchewan et les Territoires du Nord-Ouest, et les négociations sont en cours avec d'autres juridictions. Pour le Québec, les discussions pour une entente sur le rétablissement du caribou boréal ne sont pas en vertu de la LEP, mais en vertu d'une entente de collaboration sur les espèces en péril.

Il y a également du financement disponible pour la mise en place de mesures de protection des espèces. Le Grand Conseil des Cris (GCC) a reçu du financement à cet effet et à travers le Canada, ce sont des centaines de projets portant sur le caribou qui ont été soumis.

## **Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – Hugo Jacqmain et Sonia Légaré**

M. Jacqmain mentionne qu'il va discuter de la stratégie pour le caribou forestier et montagnard du gouvernement du Québec. Une équipe de rétablissement a rendu ses recommandations en 2013 et des quatorze éléments, le principal est de travailler à l'échelle du paysage sur le taux de perturbation (aire de 5000 km<sup>2</sup>). L'enjeu est d'assurer un habitat de qualité pour le rétablissement. Ils ont analysé les options et ont développé leur approche qui a été campée dans plan d'action gouvernementale sorti en avril 2016 en deux phases. Dans un premier temps, poser gestes concrets dans l'immédiat pour protéger les éléments essentiels de l'habitat. Ensuite, développer une stratégie à long terme d'aménagement de l'habitat du caribou tout en étant conscient qu'il faut travailler avec les partenaires et évaluer les impacts socioéconomiques des mesures proposées.

Il y a eu mise en place d'une structure de gouvernance au ministère et au gouvernement du Québec. Le comité directeur est géré au plus haut niveau (sous-ministre, sous-ministre associé) en relation avec le comité de liaison où sont présents le MELCC, le MERN et le SAA. Il y a également une table des partenaires (gouvernement, industriels forestiers, municipal, syndicat, groupes environnementaux, communautés autochtones) et une table Québec-Premières Nations (où ECCC est observateur) et les Cris sont représentés sur chacune des tables. Ils sont en relation avec le gouvernement fédéral et les autres provinces pour voir ce qui se développe ailleurs. Un comité d'experts est en place pour discuter des aspects de la gestion de l'habitat et des populations, des aspects socioéconomiques et pour valider les approches. À l'interne, il y a six grands comités (i.e. chantiers de travail) : modalités d'aménagement de l'habitat, mesures de gestion des populations, aspects socioéconomiques (i.e. voir les effets que pourrait avoir la stratégie), protection des populations, suivi des populations, et implication des communautés autochtones dans l'élaboration et le déploiement de la stratégie. Il y a également une table Cris-Québec.

L'approche du Québec se distance du fédéral qui travaille par aire de répartition, alors que le Québec travaille par grands paysages (5000 km<sup>2</sup>). Dans cette approche, il est faut préciser la délimitation des aires de répartition des populations. Dans les territoires où il y a de la foresterie, ils font un diagnostic des paysages et proposent des solutions d'aménagement. Comme on ne peut pas tout considérer, il faut faire des choix et se concentrer sur les éléments clés de l'habitat.

Des outils ont été développés à l'interne en utilisant le concept d'habitat préférentiel. Des analyses multicritères amènent à identifier les territoires où il y a fréquentation préférentielle et une meilleure qualité de l'habitat. Ils font également une analyse des droits existants pour éviter de faire de l'expropriation. Ils intègrent des valeurs économiques (p. ex. valeur forestière) pour cibler les habitats qui auraient moins d'impacts négatifs sur l'industrie forestière.

Plusieurs solutions sont en train d'être mises en œuvre. Ils prennent en considération la contribution de la limite des forêts attribuables et des grandes aires protégées. Ils ont développé trois grands concepts, soit les vastes espaces propices (VEP), les zones d'habitat en restauration (ZHR) et la connectivité. Pour les VEC, il est question de maintenir un habitat de qualité; c'est un concept développé à l'interne mais validé par le comité d'experts. Pour les ZHR, on vise les habitats qui sont perturbés jusqu'à plus de 35% mais que le caribou utilise toujours et les ramener d'ici 50 ans à une situation où les conditions sont optimales. Les VEC et les ZHR ont été établies selon le couvert forestier et la qualité de l'habitat (et non par l'étude des populations via colliers émetteurs).

Une nouvelle approche opérationnelle concernant l'aménagement forestier est mise en place. Maintenant, lorsqu'on entre dans un territoire où il n'y a pas eu beaucoup d'intervention, on veut récolter la forêt et ressortir avec le minimum d'impacts à long terme. Afin d'avoir un territoire propice pour le caribou tout en ayant le moins de pertes forestières possibles, on laisse moins de forêt résiduelle dans les secteurs d'interventions et on n'y retourne plus, passant de 30% à 10% de forêt résiduelle. On ferme ensuite le chemin.

C'est une approche adaptative pour assurer la pérennité et l'autosuffisance du caribou et on travaille dans le contexte où le caribou peut survivre au sud de la limite nordique avec les interventions forestières. On est dans un contexte de gestion de l'habitat et de cohabitation avec les activités forestières. On travaille aussi à établir la connectivité pour éviter une situation comme à Val d'Or. Ils ont également reçu des fonds (7M\$ sur 3 ans) spécifiquement pour le caribou et ont déployé une approche de suivi importante incluant télémétrie pour cibler les efforts aux bons endroits et voir si les efforts donnent les effets escomptés. Le plan d'action a été développé après analyse de trois scénarios (i.e. effort minimal, effort maximal, intermédiaire) selon des indicateurs sur le caribou et les aspects socioéconomiques de l'effet des mesures. La carte présentant le plan d'action a été rendue publique en avril 2019. Au total, plus de 80% de l'habitat préférentiel sera couvert : 53% avec la limite nordique et les aires protégées, 27% par les VEC, 3% supplémentaire par les ZHR.

D'ici la production de la nouvelle génération de plans d'aménagement forestier intégrés tactiques pour 2023-2028, la stratégie devrait être pleinement en opération. L'objectif est qu'il n'y ait aucune baisse d'attribution avec la stratégie afin de ne pas avoir d'impact sur l'industrie et les travailleurs. Ils souhaitent travailler avec les partenaires; ministre commence d'ailleurs une tournée des régions et suite à cela il y aura mise en place de groupes opérationnels où seront prioritairement visés les gens qui sont interpellés par déploiement de la stratégie, soit les industriels et communautés autochtones. Après la tournée du ministre, il y aura le lancement des groupes opérationnels régionaux pour 1 an de travail et il faudra ensuite intégrer les solutions provenant de ces groupes. La stratégie est en préparation et il y aura des consultations à son sujet, elle devrait être complétée d'ici 2021 et la mise en œuvre complète sera pour 2023. En attendant, le principe de précaution demeure. Le MFFP travaille présentement avec le MERN pour ce qui touche développement minier et la villégiature ainsi qu'avec Hydro-Québec pour voir comment intégrer les grands projets dans la stratégie. Il y a également des discussions avec les Cris car sur le TBJ, il y a la Paix des Braves (approche en mosaïque) alors que l'approche gouvernementale est différente.

En prévision de la tournée du ministre et de la mise en place des groupes opérationnels, il y a un webinaire disponible sur le site Internet du MFFP pour s'informer.

Mme Légaré mentionne qu'en mars 2018, il y a eu mise en place d'un sous-comité pour l'élaboration des directives pour le caribou. Il y avait déjà des discussions entamées avec le GNC dans le cadre du chapitre 3 de la Paix des Braves pour l'élaboration d'une directive de l'aménagement de l'habitat faunique et le caribou avait été mis à part parce que c'était un gros morceau. Le sous-comité a comme but de discuter des enjeux, de la stratégie des VEC, des objectifs d'aménagement, de la connectivité, et de tout ce que ça implique pour les espèces importantes pour les Cris, pas seulement le caribou. Un des grands défis est que la coupe en mosaïque n'est pas compatible avec la stratégie pour le caribou. Il faut aussi prendre en compte les préoccupations des trappeurs tout en maintenant l'habitat du caribou à long terme. Le sous-comité travaille à identifier ce qui ne semble pas compatible et trouver des pistes de solution. Il y a déjà eu huit rencontres entre les spécialistes du GNC (Nadia Saganash, Isaac Voyageur) et le MFFP et ils en sont maintenant rendus au point où il faut élargir pour avoir opinion des trappeurs.

Pour faciliter la discussion avec les trappeurs, le sous-comité a organisé forum où il sera question de l'habitat du caribou, des options de gestion, du niveau d'acceptabilité des solutions, et de la manière d'intégrer les connaissances traditionnelles. Ce forum aura lieu à la fin mai 2019. Par la suite, il va faire les constats pour adapter l'approche en fonction des commentaires des trappeurs pour arriver à un système acceptable pour tous, tout en limitant les impacts socioéconomiques. Le forum permettra aussi de pouvoir discuter des impacts non seulement du point de vue de la possibilité forestière, mais également sur les communautés.

Durant la période de question, un membre demande s'il y a des exemples de mesures qui peuvent être partagés et souligne qu'il semble y avoir des stratégies différentes pour le caribou et l'original. Les présentateurs répondent que cela fait partie des questions qui devront être abordés et que ce sera une

question de superficie. Certains membres expriment leurs inquiétudes face à la situation du point de vue du rétablissement du caribou.

Un membre demande comment arrimer les projets et la planification forestière avec la protection du caribou. Par exemple, comment considérer les effets cumulatifs de plusieurs projets, ou l'impact de projets de développement dans la stratégie. Les présentateurs mentionnent que les grands projets ne sont responsables que de 0.06% de perturbation. La stratégie va amener de la prévisibilité et les promoteurs dans les secteurs vont savoir qu'il y a une préoccupation. L'approche est plutôt avec une perspective de compensation et atténuation que de refus de projet. La foresterie en tant que telle a un impact temporaire, sauf pour les chemins qui représentent les perturbations permanentes. Dans le cas de cette industrie, c'est là où il faudra travailler (p. ex. comment développer réseau routier primaire pour éviter d'ouvrir trop de chemins) et le développement du réseau routier sera soumis à une consultation.

### **Discussion sur le travail du CCEBJ sur le caribou**

L'analyste résume ce qui avait été discuté en sous-comité, demandant de savoir ce qu'il se passait avant de décider de ce que le CCEBJ devrait faire. Il souligne que le CCEBJ a l'habitude de prendre en compte l'habitat du caribou dans ses commentaires sur divers dossiers et d'émettre de commentaires sur les stratégies et les plans d'action de rétablissement, mais qu'il ne commente généralement pas les mesures particulières concernant l'aménagement des habitats ou des mesures de protection des populations, car d'autres groupes sont mieux positionnés pour faire cela. Les membres réitérent qu'il n'y a rien à commenter pour l'instant et attendre que les consultations soient lancées. Parce que les membres du CCEBJ et les organisations qu'ils représentent sont déjà sur les groupes de travail et selon notre mandat et charge de travail, on peut se contenter de rester informé pour l'instant et commenter lorsque ce sera temps. Il sera important de s'assurer qu'on n'échappera rien.

Action :

- Le secrétariat va envoyer une lettre de remerciements aux présentateurs dans laquelle il réitérera le désir du CCEBJ de demeurer informé de tout développement.

### **Mise à jour – examen des PAFIT**

L'analyste mentionne que le dépôt des PAFIT est reporté à janvier 2020. Le sous-comité est en train de discuter de la proposition à faire à Le groupe CAF concernant ce report, que ce soit la résiliation du contrat et un nouveau contrat lors du dépôt ou la suspension du contrat. Le sous-comité pourra ensuite faire la recommandation aux membres et le secrétariat pourra communiquer avec Le groupe CAF pour l'aviser du report du dépôt des PAFIT.

Action :

- Le secrétariat va communiquer avec Le groupe CAF pour l'aviser du délai dans le dépôt des PAFIT.

### **Retour sur le Carrefour Forêt 2019**

Un membre résume l'événement qui s'est étalé sur trois jours, du 2 au 4 avril 2019 et qui a regroupé près de 1800 participants. Il y a eu des colloques, ateliers et formations, incluant les changements climatiques, le développement industriel, l'aménagement forestier et le caribou. Le contenu des présentations sera disponible sous peu sur le site web Carrefour Forêt. C'était le quatrième carrefour et il y en aura un autre dans deux ou trois ans. Le CCEBJ pourrait participer au prochain en 2023.

## **COMMUNICATIONS INTERNES ET PRISE DE DÉCISION**

Les membres discutent sur l'efficacité du processus de prise de décision mis en place depuis la dernière réunion. Certains membres mentionnent qu'ils préfèrent recevoir un courriel par dossier au lieu d'avoir toute l'information dans le bilan. Le secrétariat va évaluer la meilleure manière de communiquer l'information tout en minimisant le nombre de courriels. Lorsqu'un dossier sera traité par un sous-comité, ce dernier pourra décider si ça vaut la peine de passer par tous les membres pour une approbation finale ou s'ils pourront aller directement à la présidence.

## **PRÉPARATION POUR LA RENCONTRE AVEC L'ADMINISTRATEUR PROVINCIAL**

La directrice exécutive communique aux membres les documents qui ont été remis en vue de la rencontre et qui seront également présentés à l'Administrateur provincial. Les membres discutent des points importants à apporter lors de la rencontre et s'accordent de modifier l'ordre du jour en y ajoutant un point spécifique sur le financement du CCEBJ. La directrice exécutive essaiera de faire parvenir le nouvel ordre du jour à l'Administrateur avant la rencontre.

## **COMMUNICATIONS ET RENCONTRE AVEC TOUS LES COMITÉS NORDIQUES**

La directrice exécutive rappelle que le plan d'action prévoit une rencontre avec les autres comités nordiques et qu'il semble y avoir un intérêt de la part des autres comités. Il est mentionné que la présidente du comité d'examen provincial (COMEX) n'est plus en poste et qu'on ne connaît pas la personne qui va la remplacer. Après la nomination de la nouvelle présidence du COMEX, les membres du CCEBJ discuteront d'une possible rencontre.

## **DOSSIERS**

### **Évaluation environnementale stratégique**

Le compte rendu de la rencontre du 29 janvier 2019 et le document de suivi ont été approuvés par le sous-comité et sont prêts pour l'envoi au MELCC. Il est également prévu que le ministère fournisse des guides, du matériel d'orientation, destinés aux administrations désireuses de produire des ÉES. Le CCEBJ aura la possibilité de commenter l'ensemble de ces documents avant leur publication. La publication du projet de règlement est prévue en mai 2019.

Action :

- Le secrétariat va envoyer les documents approuvés au MELCC.

### **Tables de cocréation sectorielles**

L'analyste et la directrice exécutive résume le statut du développement des règlements pour la mise en œuvre de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec (LQE), particulièrement les listes d'activités à risque négligeable et faible. Pour ce faire, le MELCC a mis en place des tables de cocréation sectorielles auxquelles le CCEBJ a participé, tout d'abord comme observateur pour les tables agricole et forestière et industrielle et minière, puis comme participant actif pour la table pour les comités nordiques. Pour la prochaine rencontre de la table pour les comités nordiques, prévue le 14 juin 2019 à Québec, le CCEBJ va produire un document présentant ses commentaires sur les listes.

L'analyste souligne également qu'il pourrait y avoir un impact des règlements sur l'accès au territoire et sur les activités traditionnelles de chasse, de péage et de pêche, qui suscitera l'implication inévitable d'autres comités, tel que le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP).

## **Guide sur la participation publique**

L'analyste souligne que nous sommes en attente de la décision concernant la carte des aires de trappe crie avant de finaliser le guide. Un membre mentionne qu'une nouvelle version de la note de réserve sera acheminée; une fois qu'elle sera approuvée par tous, le secrétariat pourra finaliser le guide.

Actions :

- Maud Ablain va faire parvenir la note de réserve concernant la carte des aires de trappe;
- La partie crie va valider la note;
- Une fois les modifications au guide complétées, le secrétariat va en faire la distribution.

## **Présentation pour le congrès de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impact (AQEI)**

La présentation prévue au congrès de l'AQEI est d'une durée de 30 minutes. L'analyste précise que l'accent ne sera pas mis sur la procédure d'évaluation environnementale mais sur l'importance de la participation et de l'engagement du public tout au long du cycle de vie du projet.

## **Consultation – projets de règlements en lien avec le projet de Loi C-69**

La directrice exécutive partage aux membres que le CCEBJ a été mis au courant via la liste d'envoi de l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL) que des documents de consultation sur deux projets de règlements en lien avec la Loi sur l'évaluation d'impact sont maintenant disponibles et que les commentaires doivent être envoyés au plus tard le 31 mai 2019. La version définitive du règlement sera publiée dans la Partie II de la Gazette du Canada (donc sans possibilité de commenter). L'analyste mentionne qu'il fera parvenir au sous-comité une analyse et un projet de lettres destinées à la Ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Mme Catherine McKenna, et au président de l'Agence canadienne de l'évaluation environnementale, M. Ron Hallman.

## **AJOURNEMENT POUR LA JOURNÉE**

### **JOUR 2**

#### **POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES (GUIDE DU PERSONNEL) ET CODE D'ÉTHIQUE**

La directrice exécutive expose les différentes options concernant le calcul des congés fériés en précisant les avantages et inconvénients de chacune (coûts, temps requis pour la gestion). Les membres adoptent l'option suivante : un jour férié ne coïncidant pas avec une journée normalement travaillée est déplacé immédiatement avant ou après (p. ex. un jour férié le dimanche est déplacé au lundi). Pour les employés à temps partiel, un jour férié ne s'inscrivant pas dans l'horaire habituel est également déplacé avant ou après (p. ex. un jour férié le lundi non inscrit à l'horaire prévu de travail est déplacé au mardi).

Sur une proposition de Jean-Yves, appuyée par Melissa Saganash, la Politique de ressources humaines est adoptée.

Actions :

- La directrice exécutive va faire le changement concernant les jours fériés et circuler le document à titre d'information.

## **CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

### **Présentations**

#### ***Environnement et changement climatique Canada – Frédéric Beaugard-Tellier***

M. Beaugard-Tellier présente un aperçu des actions d'ECCE dans ce dossier. Il fait un bref survol des connaissances acquises au cours des dernières années que l'on retrouve dans le Rapport sur le climat changeant du Canada paru en avril 2019. Il décrit certaines décisions récentes sur le plan national et international, et présente les rapports publiés au cours des dernières années, incluant le rapport sur la mise en œuvre du Cadre pancanadien et le rapport sur le climat changeant. Il discute d'initiatives fédérales ayant pour but d'aider les Canadiens à s'adapter aux changements climatiques.

Par la suite, M. Beaugard-Tellier présente certaines activités et des outils en lien avec le plan stratégique du CCEBJ qui peuvent aider à accroître les connaissances et la diffusion de l'information : Centre canadien des services climatiques, Atlas climatique du Canada, sites et rapports d'ECCE, Carte d'action climatique, possibilités de financement, Programme de géoscience des changements climatiques et Plateforme canadienne d'adaptation aux changements climatiques. Il termine la présentation en discutant des prochaines étapes, particulièrement de la poursuite de la mise en œuvre du Cadre pancanadien.

#### ***Ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques – Annie Roy et Sandra Garneau***

Mme Roy débute par la description des derniers changements à la LQE en insistant sur les nouvelles dispositions concernant les changements climatiques (c.-à-d. réduction des émissions de GES et considération des enjeux liés aux changements climatiques dans les projets). Elle parle ensuite du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (REEIE) où des exigences sur la considération des GES sont précisées. Par la suite, elle présente le projet de règlement relatif à l'autorisation ministérielle et à la déclaration de conformité en matière environnementale (RAMDCME) où on retrouvera maintenant quatre niveaux d'activités (selon le risque) et l'introduction du Test-climat. Mme Roy décrit de quelle manière le Test-climat sera utilisé dans le processus de demande d'autorisation environnementale d'un projet.

Par la suite, Mme Garneau discute du volet adaptation dans le REEIE et dans les directives émises pour les projets assujettis au processus d'évaluation environnementale au Québec méridionale. Elle mentionne qu'un guide pour les promoteurs est en préparation<sup>1</sup> qui contiendra de l'information pour aider ces derniers dans l'élaboration des projets. Mme Garneau discute ensuite de bonnes pratiques pour la considération des changements climatiques qui suggèrent une compréhension complète et juste du contexte durant toute la durée de vie d'un projet ainsi des approches pour le passage de la vulnérabilité au risque.

Finalement, les présentatrices réitèrent l'importance du Test-climat qui représente un outil structurant, qui présente une approche équilibrée, qui permet d'optimiser les projets dès l'élaboration et qui favorise la réduction de la vulnérabilité des projets face aux changements climatiques.

#### ***Gouvernement de la Nation Crie – Kaitlyn Lloyd***

Mme Lloyd présente le forum régional qui a eu lieu à Eastmain en novembre 2018 où des membres des communautés, ainsi que des représentants des gouvernements et organisations, ont discuté des enjeux relatifs aux changements climatiques dans Eeyou Istchee. Les participants ont tout d'abord eu droit à différentes présentations pour faire l'état des connaissances. Puis, des séances en petits groupes (breakout sessions) ont permis de discuter de thèmes spécifiques. Un rapport et une vidéo sur le forum devraient être disponibles sous peu. Les participants ont noté plusieurs manifestations des changements climatiques ayant un impact sur la

---

<sup>1</sup> Note : le CCEBJ a déjà commenté l'ébauche du guide

faune, la flore et la sécurité alimentaire, la santé, ainsi que le développement économique et l'emploi. Trois grands secteurs d'intérêt ont été déterminés : 1) biodiversité, activités de récolte et les terres; 2) culture, éducation et recherche crie; et 3) santé, qualité de vie, logement et technologies. Par la suite, les participants ont discuté des priorités et actions à entreprendre dans le secteur de la biodiversité et de l'accès à la nourriture, des connaissances crie, de l'amélioration de la sécurité, de l'intensification de la recherche crie, du développement de nouveaux programmes éducationnels, de la protection de la qualité de l'eau et de la nourriture, de l'amélioration de la qualité du logement, et de l'implantation de technologies vertes. En somme, il est essentiel d'améliorer la résilience face aux changements climatiques tout en maintenant une connexion avec le territoire et les activités culturelles.

### **Discussions sur le travail du CCEBJ dans ce dossier**

Suite aux présentations, les membres et les présentateurs tiennent une discussion permettant de mettre en évidence certains aspects qui méritent une plus grande réflexion ou qui devraient être mis de l'avant.

#### *Concertation/arrimage entre les différents gouvernements*

- Il y a beaucoup d'actions et de programmes au sein des différents gouvernements, mais il ne semble pas y avoir un arrimage entre ces derniers. Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) est un forum intergouvernemental où il y a des discussions entre les ministres de l'Environnement des provinces, mais ça reste à un niveau du conseil. Il faut plus de concertation entre les différents gouvernements, ce qui n'est pas visible en ce moment (p. ex. au sein des programmes de financement).
- Le fédéral peut beaucoup apprendre des provinces, et un bel exemple est la bourse du carbone, une initiative provinciale qui est maintenant pancanadienne.
- Le GNC va produire un rapport suite au forum d'Eastmain dans lequel on trouvera les priorités et actions à entreprendre selon les participants. Ce rapport pourrait servir de point de départ pour le travail du CCEBJ, mais également être une référence pour les gouvernements sur ce qui doit être fait dans le Territoire. Il pourrait également servir d'outils pour prioriser les actions des différents gouvernements (et du CCEBJ par la même occasion?).

#### *Réduction des GES*

- Au Québec, on a atteint les cibles de réduction de Kyoto (6%), mais le gouvernement s'était donné 20% au lieu de 6% et on est en bonne voie pour l'atteindre.
- Au Canada, la cible de 2020 va être très difficile à atteindre, mais il y a des mesures en place qui vont réduire les émissions d'ici 2020.
- À cause de la durée de vie des gaz dans l'atmosphère, même si on atteint les cibles de réduction, la température va quand même continuer à augmenter et il y aura des impacts (changement température, changement régime hydrologique) et il faut mettre les bouchées doubles en adaptation.
- Les projets dans le nord sont différents et la réalité est différente (p. ex., demande de combustibles fossiles pour certaines ressources). La réduction des GES et les émissions de carbone sont différentes dans le nord par rapport au sud étant donné l'absence de certaines technologies et ressources.

#### *Adaptation et financement de projets*

- Il n'y a pas de système de priorisation pour les projets au nord, alors que c'est là que les impacts sont les plus perceptibles et les plus grands.
- Les mesures d'adaptation dans le nord sont différentes que celles dans le sud. Par exemple, dans le nord, l'absence ou l'imprédictibilité des glaces est un problème majeur qui va menacer les activités de chasse, de pêche et de piégeage traditionnelles. Par exemple, les familles qui chassent sur l'île Charlton doivent maintenant s'y rendre par hélicoptère, ce qui est très dispendieux. Mais est-ce que le recours à

l'hélicoptère peut être considéré comme de l'adaptation au sens des programmes de financement? Ils ont la chance d'avoir du financement de Niskamoon pour l'instant, mais ce n'est pas le cas pour tous. L'impossibilité de se livrer aux activités traditionnelles pour la nourriture va avoir plusieurs impacts majeurs sur la santé et augmenter le fardeau fiscal des communautés. La glace (et surtout comment adapter les pratiques à son absence) est un élément majeur qu'il faudra considérer.

- Dans le cas de l'impact sur le régime de la glace, on ne peut pas les attribuer à un seul projet et il est donc difficile de trouver du financement lié aux projets pour la mitigation des impacts.
- Il faut éviter de faire une « liste d'épicerie » d'impacts qui pourrait aussi s'appliquer à d'autres problèmes et au final rendre le problème banal. Au lieu de regarder tout, il faudrait se concentrer sur quelques éléments, prioriser. Un problème majeur est l'impact du changement de régime de la glace sur la santé et la sécurité et qui amène d'autres problèmes.
- Le contexte nordique est différent et les programmes devraient être adaptés au contexte nordique. Ça prend du financement à long terme, pas seulement ad hoc ou projet par projet.
- L'accès à la ressource est primordial pour la sécurité alimentaire et la santé, il faut investir dans ce domaine.

#### *Procédure d'évaluation et d'examen*

- Approche projet par projet :
  - o La législation semble considérer l'évaluation et l'examen des projets sur une base projet par projet au lieu de considérer les effets cumulatifs des projets. Au Québec, la législation prescrit l'évaluation projet par projet, mais le promoteur doit démontrer comment son projet s'inscrit par rapport à l'atteinte de la cible de réduction des GES du gouvernement et comment il compte réduire ses émissions. De plus, le ministre a le pouvoir de demander au promoteur de trouver des mesures d'atténuation pour son projet.
  - o On est encore dans l'approche projet par projet et on a de la difficulté à regarder les effets cumulatifs et c'est là-dessus qu'on devrait travailler pour aider les gens qui subissent les changements en première ligne.
- Inclusion des changements climatiques dans les études d'impact :
  - o La directive pourrait être un moyen d'inclure les considérations reliées aux changements climatiques dans la procédure. Normalement, il faut réviser les annexes 1-2 tous les cinq ans, ce qui n'est pas fait, mais il serait possible d'inclure les changements climatiques dans l'annexe 3.
  - o Les comités d'évaluation et d'examen évoluent dans leurs pratiques. Par exemple, les membres du MELCC amènent les éléments développés au COMEV et ils peuvent se retrouver dans la directive. C'est donc pris en considération au COMEV et COMEX (i.e. même si ce n'est pas à l'annexe 3, c'est pris en considération et intégré dans la directive).

#### Rôle du CCEBJ

- Le CCEBJ est l'interlocuteur privilégié sur le Territoire et l'organe de consultation par excellence pour les gouvernements. Le comité peut servir d'outils pour la concertation entre les différents acteurs œuvrant sur le Territoire.
- Si des plans d'action sont élaborés, nous sommes toujours ouverts à commenter les documents, nous avons toutes les ressources nécessaires pour le faire.
- En nous consultant, cela permet d'avoir toute l'information immédiatement et éviter de faire des « back and forth » s'il manque des éléments (p. ex. distinction nord-sud dans le guide).

#### Autres points

- Il y a beaucoup de chemin à faire pour faire des changements de mentalité (p. ex. dans le domaine du transport), il faudrait peut-être faire de la vulgarisation auprès des gens.
- On a travaillé beaucoup dans l'arctique, mais beaucoup moins dans le subarctique et il y a peu de données. Il faut bénéficier des connaissances locales et travailler en partenariat avec les communautés (p. ex. surveillance de la glace) pour avoir un meilleur portrait.

#### Actions :

- Le secrétariat va envoyer une lettre de remerciement aux présentateurs;
- Le secrétariat va préparer une proposition pour les prochaines étapes et planifier une rencontre du sous-comité pour en discuter;
- Une fois que le plan sera développé, le secrétariat va le faire parvenir à M. Croteau (Administrateur provincial).

#### **PROCHAINE RÉUNION ET AJOURNEMENT**

#### Actions :

- La directrice exécutive va s'informer des disponibilités de l'Administrateur régional cri pour la prochaine réunion;
- Une fois les dates de disponibilités confirmées, la directrice exécutive va faire parvenir un Doodle aux membres pour s'informer de leurs disponibilités.

***Eva Wolf, agente de secrétariat et Michèle Leduc-Lapierre, directrice exécutive***

***Préparé le 15 juillet 2019***

***Adopté le 17 juillet 2019***

